Les retombées de Nanchen

Autor(en): **pbs**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-276595

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Zurich : un bureau d'information pour les femmes

Le Comité du 14 juin et un groupe de représentantes de diverses sections syndicales ont ouvert un bureau d'information et de conseil (Hohlstrasse 6). Les deux groupes travaillent séparément. Le Comité du 14 juin, avec trois juristes et une assistante sociale, renseigne sur les questions professionnelles. Les femmes syndicalistes répondront à un plus large éventail de problèmes : travail, mais aussi recherche de crèches, éducation des enfants, recyclage, etc. ; elles veulent aussi développer les contacts entre les femmes et les syndicats et la participation des femmes à la vie syndicale.

Une femme dans le cockpit ?

« Une femme dans le cockpit ? », c'est le titre d'une enquête que fait en ce moment l'Association du personnel volant de Swissair. Swissair étudie également le problème : la compagnie ne s'oppose pas à former des femmes pilotes, mais hésite à en engager, comme Lufthansa, à cause des grossesses qui empêchent les femmes de voler pendant plusieurs mois. L'Association des pilotes autrichiens objecte, elle, parce qu'il y a déjà assez de pilotes masculins.

En Angleterre, il y a 12 à 15 femmes pilotes, 10 en France, 3 en Irlande qui pilotent même des B-737 parce que la discrimination pour raison de sexe est interdite en Irlande. Même situation en Hollande : 1 femme pilote à Transavia et 3 en formation chez KLM. Enfin, 2 femmes pilotes en Italie, mais seulement sur des avions charter ou des services de taxi.

La fusion Annabelle / Femina

Une conférence de presse a marqué le lancement du premier numéro de cette nouvelle revue, que patronne la maison éditrice du *Tages Anzeiger,* le journal à plus gros tirage de Zurich. La *Nouvelle Gazette de Zurich* relève l'impression de continuité avec ses deux « marraines » que donne ce premier numéro.

Elle souligne également par quelques chiffres le déclin des revues féminines suisses. Récemment, plusieurs titres ont disparu : *Annette, Elle, Frau.* Alors qu'*Annabelle* prétendait encore tirer à 130 000 exemplaires et *Femina* à 109 000, on espère pour *Annabelle/Femina* atteindre les 125 000 exemplaires, dont 100 000 abonnements.

L'édition romande de *Femina* annonçait un tirage contrôlé de 66 000, mais on ne compte qu'avec 37 000 abonnements et 15 000 numéros vendus en kiosques pour l'édition romande de la nouvelle revue.

En Suisse alémanique, les revues d'outre-Rhin représentent une forte concurrence : *Brigitte* et *Tina* livrent plus de 80 000 numéros en Suisse, et *Freundin* 66 000, mais il semble qu'il y ait beaucoup d'invendus.

La *NZZ* se demande en conclusion si, à l'époque de l'égalité et de la Partnerschaft, les revues « féminines » répondent encore à un vrai besoin.

Alliance de Sociétés féminines

Deux communiqués :

— l'un pour annoncer que la commission juridique de l'ASF a préparé une réponse positive à la consultation sur le projet de *loi fédérale sur les subventions :* elle apprécie que ce projet apporte de la clarté dans un domaine où règne aujourd'hui une certaine confusion, mais elle signale aussi des lacunes dans le projet de loi ;

— l'autre pour annoncer une *séance d'information* et de discussion en groupes le 23 octobre au Kunsthaus de Lucerne, sur les relations entre les associations professionnelles et l'organisation faîtière qu'est l'ASF. Programme au secrétariat de l'ASF : 60, Winterthurstrasse, 8006 Zurich.

P. B.-S.

Egalité : ça bouge du côté des hommes !

Le 14 juin n'a pas été voté pour ne profiter qu'aux femmes ! M. Walter Renk, fonctionnaire des PTT, remue ciel et terre depuis le mois de janvier pour obtenir l'égalité en matière d'assurance eu égard à l'âge de la retraite.

Potassant depuis longtemps son sujet, M. Walter Renk n'a pas lésiné sur les démarches à entreprendre... sans hésiter, par exemple, à écrire directement à MM. Furgler et Ritschard ! La caisse d'assurance du personnel fédéral, au règlement duquel est soumis M. Renk, prévoit que les femmes peuvent prendre leur retraite soit après 35 ans de cotisation (ce qui peut correspondre à l'âge de 55 ans) soit à l'âge de 60 ans. Pour les hommes en revanche, non seulement les statuts ne prévoient pas la retraite après un certain nombre d'années de cotisations ; mais en plus l'âge de la retraite (qui est donc le seul critère) est fixé pour les fonctionnaires masculins à 65 ans.

Après avoir passé en revue tous les aspects de cette inégalité, M. Renk a choisi celui qui lui paraissait le plus facilement attaquable. Ne mettant en cause ni le double critère fixant l'âge de la retraite pour les femmes, ni le principe même de la différence d'âge entre hommes et femmes (« Ça concerne l'AVS, et le TF ne veut pas y toucher ! » dit-il), il a demandé de pouvoir au moins bénéficier du même privilège que ses collègues féminines, soit un âge limite de retraite de deux ans inférieur à celui fixé par l'AVS. « Mes collègues, dit-il, peuvent se retirer à 60 ans (soit deux ans plus tôt que l'âge de l'AVS). Il serait donc normal que nous puissions aussi bénéficier de cette « avance » et nous retirer à 63 ans » (65 ans moins 2 ans).

La direction des PTT ayant refusé sa requête, M. Renk a décidé de faire recours au Tribunal fédéral. A suivre ! — **(cc)**

Les retombées de Nanchen

Pour la première fois, et en réponse à un postulat de l'ancienne députée au Conseil national Gabrielle Nanchen, le Conseil fédéral a publié un *Rapport sur la politique étrangère de la Suisse dans le domaine des droits de l'homme.* Une politique qui doit devenir à la fois plus cohérente et plus dynamique. Pour aujourd'hui, notons simplement que, dans cette perspective, le Conseil fédéral compte proposer aux Chambres entre autres la ratification de la convention de l'ONU sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cela paraissait chose impossible il y a encore peu de temps, mais c'était avant le 14 juin ! — **(pbs)**